

excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôte! du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

CANADA.

[L. S.] MONCK.

*Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable *Robert B. Dickey*, de notre Province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada*,

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit Honorable *Robert B. Dickey*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron *Monck*, de *Ballytrammon*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

CANADA.

[L. S.] MONCK.

*Victoria*, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.